

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 2 décembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel BONNET, Premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Sylvain MOULET

Absents et excusés : Nelly SORIN qui donne pouvoir à Daniel BONNET, Sophie PACE qui donne pouvoir à Vincent AIRIAU, Solène GODARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIE, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Morgane BONNET, Joël PHELIPPON qui donne pouvoir à Sylvain MOULET

LE PREMIER ADJOINT constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il donne lecture aux pouvoirs.

LE PREMIER ADJOINT demande s'il y a des observations sur le contenu du procès-verbal de séance du conseil municipal du 10 novembre 2022.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 10 novembre 2022 est adopté sans observations à l'unanimité.

Arrivée de BRUNO JAUNET

Nicolas GILLIER est désigné secrétaire de séance.

1 - Budget Commune - Ouverture des crédits avant le Vote du Budget primitif 2023

LE PREMIER ADJOINT explique que l'ouverture des crédits avant le vote du budget permet de continuer à travailler pendant le premier trimestre. Il précise que les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette peuvent continuer avant le vote du Budget.

LE PREMIER ADJOINT dit que les crédits peuvent être ouverts par anticipation dans la limite de 25% des crédits ouverts lors du précédent exercice.

LE PREMIER ADJOINT dit que tout ne sera pas dépensé au premier trimestre, et demande si tous les élus ont eu la liste des lignes à ouvrir.

Christian JABIER dit qu'en effet ça a été vu par les Commissions

Daniel BONNET donne lecture au détail des propositions d'ouverture des crédits.

Evelyne RAULET demande si dans les colonnes où il est écrit zéro il faut comprendre que tous les crédits ont été consommés.

Christian JABIER répond que ça veut dire que sur ces lignes il n'y a pas des dépenses de prévues au premier trimestre.

Evelyne RAULET dit qu'elle a fait remarquer à deux reprises l'absence de bancs à plusieurs endroits de la commune. Elle demande si cette dépense peut être prévue.

Vanessa BROCHARD dit que c'est traité dans la commission, que le sujet a été évoqué et que ça va se concrétiser.

Christian JABIER dit que rue du Quarteron un banc a été installé. La question des bancs supplémentaires pourra être examinée au moment du vote du budget.

LE PREMIER ADJOINT dit que les premiers bancs ont été mis sur le chemin de la maison de retraite.

Question adoptée à l'UNANIMITE

2 - Exonération partielle des pénalités de retard entreprise MC BAT – Lot n° 01 démolition – gros-œuvre c/ réhabilitation du complexe sportif Henri Dupont

Alain BOUCHER explique que l'entreprise MC BAT avait été retenue pour le marché de réhabilitation du complexe sportif Henri Dupont de Vieilleville, en tant que titulaire du lot n° 01 – démolition – gros-œuvre pour un montant total de 292 032,12 € HT.

Alain BOUCHER explique que pendant l'exécution du chantier l'entreprise n'a pas respecté le planning et a accumulé 30 jours de retard.

Alain BOUCHER précise que le retard est en partie directement imputable à l'entreprise. Il dit que le responsable de MC BAT a été reçu en mairie. En application des clauses du marché, la Trésorerie a bloqué le règlement de 16 000 € correspondant aux pénalités de retard.

Alain BOUCHER dit qu'en accord avec Madame le MAIRE et Martial RICHARD, Adjoint aux Bâtiments, il est proposé au conseil municipal d'exonérer partiellement l'entreprise des pénalités de retard.

Martial RICHARD rappelle qu'une circulaire de l'Etat appelle les collectivités à ne pas appliquer de pénalités en cas de retard imputable à des difficultés de livraison.

Sylvain MOULET demande si c'est une négociation avec l'entreprise ou une décision unilatérale.

Alain BOUCHER répond que c'est une décision de la mairie avec le cabinet d'architectes.

Martial RICHARD dit que le calcul des pénalités se fait en application d'un montant par jour de retard.

Evelyne RAULET demande s'il n'appartenait pas à l'entreprise d'anticiper ces retards de livraison, même si elle comprend que la guerre en Ukraine a eu un impact.

Bruno JAUNET dit que le problème est qu'entre la signature du marché et le démarrage du chantier il y a un laps de temps qui rend plus difficile l'anticipation.

Alain BOUCHER dit qu'il y a eu un manque de personnel et des retards dans les livraisons, mais également un manque d'organisation de l'entreprise qui a entraîné un cumul de retard au fur et à mesure.

Evelyne RAULET demande quel a été le préjudice pour la commune.

Alain BOUCHER dit que la mise à disposition de la salle terminée a été un peu retardée, car le retard au début s'est répercuté sur les interventions de toutes les autres entreprises.

André LEBRETON demande s'il y a eu une demande de renégociation des prix pour ce chantier.

Alain BOUCHER répond que non.

LE PREMIER ADJOINT dit que le but n'est pas de mettre les entreprises en difficulté, mais en réunion de chantier ce retard a été plusieurs fois signalé, car il a pénalisé les autres intervenants, étant donné que c'était l'entreprise intervenant en premier.

Question adoptée à l'UNANIMITE

3 - Décision modificative N°4 – Budget principal

LE PREMIER ADJOINT présente la décision modificative permettant l'exonération des pénalités.

Question adoptée à l'UNANIMITE

4 - Avenant Marché de restauration scolaire CONVIVIO – Avenant N°1

Christian JABIER rappelle que lors de sa séance précédente le conseil a évoqué la situation de l'entreprise titulaire du marché de restauration collective CONVIVIO, qui a sollicité une révision des prix du marché en raison du contexte inflationniste.

Christian JABIER dit qu'il s'agit dans cette délibération d'autoriser la signature de l'avenant au marché permettant la réévaluation des prix.

André LEBRETON demande s'il correspond aux éléments validés par le précédent conseil.

Christian JABIER précise que lors du Conseil précédent les tarifs votés sont ceux qui sont appliqués aux familles.

Julien LESCASSE demande quelles seraient les conséquences en cas de refus de la commune.

Christian JABIER dit que le risque est que le prestataire dénonce le contrat. Et en cas de lancement d'un nouveau marché public de toutes façons les nouvelles offres intégreraient les hausses des tarifs.

Question adoptée à l'UNANIMITE

5 - Fixation des tarifs 2023 de location des salles

Martial RICHARD présente les tarifs proposés par la Commission Bâtiments pour la location des salles, avec une hausse de 5% pour les locations aux particuliers et 3% pour les locations aux associations.

Martial RICHARD précise que pour les réunions et Assemblées générales des associations la mise à disposition des salles reste gratuite.

Evelyne RAULET demande s'il y a une gratuité par an pour les associations.

Martial RICHARD répond que ce n'est pas par an, c'est une mise à disposition gratuite pour les réunions.

Alain BOUCHER dit que pour toute manifestation à but lucratif la location des salles reste payante.

Sylvain MOULET demande pourquoi il est proposé une augmentation aussi forte cette année.

Martial RICHARD répond qu'il n'est pas sans savoir qu'il y a de fortes hausses sur les prix énergétiques.

Sylvain MOULET dit qu'il n'y a pas eu des travaux sur les salles en 2022.

Martial RICHARD dit qu'il y aura des travaux de rénovation, et qu'entre temps il y a le renouvellement des tables, des chaises, etc.

Alain BOUCHER dit que même sans travaux, tout l'entretien et la maintenance des salles subi les hausses des prix. Les prix pratiqués à Vieillevigne ne sont pas dans le haut du panier par rapport aux prix pratiqués aux alentours.

Alain BOUCHER dit qu'il est normal que les utilisateurs des salles participent à ces coûts.

Sylvain MOULET dit que ce serait bien de proposer une gratuité par an aux associations de Vieillevigne même pour des manifestations à but lucratif, car cette gratuité pourrait encourager les associations qui ne proposent pas d'activité à se lancer.

Alain BOUCHER dit que comme Sylvain MOULET le sait la Commission Sport Associations attribue *via* des subventions exceptionnelles des aides pour permettre l'organisation d'activités et manifestations.

Christian JABIER dit qu'il n'a pas connaissance d'une association vieillevignoise qui n'organise pas d'activité car elle n'a pas les moyens de payer la location d'une salle.

Sylvain MOULET dit qu'il n'a pas le même son de cloche.

Damien MECHINEAU dit que Sylvain MOULET évoque cela à chaque vote des tarifs mais sans donner aucun exemple.

Christian JABIER dit que si Sylvain MOULET connaît une association qui serait dans ce cas de figure, son rôle de conseiller municipal est de l'adresser aux élus de la commission correspondante.

Christian JABIER dit qu'il est souvent chargé de faire visiter la salle aux loueurs et qu'ils lui disent que les salles proches sont dans les mêmes prix ou plus chères.

Sylvain MOULET dit qu'il a des amis qui vont à Saint André car la location est trop chère à Vieillevigne.

Martial RICHARD dit que souvent les habitants vont louer ailleurs car à Vieillevigne c'est déjà pris.

Damien MECHINEAU dit qu'il a d'autres exemples de salles privées à proximité qui sont plus chères à la location. Il dit à Sylvain MOULET que s'il a des exemples des salles moins chères et de qualité égale à proximité, il peut se rapprocher de la Commission pour en discuter.

Question adopté à la majorité avec 23 voix POUR de : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Evelyne RAULET ; 2 voix CONTRE de Joël PHELIPPON et Sylvain MOULET ; 2 ABSTENTIONS de André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS

6 - Modification du temps de travail d'emplois inscrits au tableau des effectifs

Christian JABIER explique qu'un agent référent de la Vie scolaire est parti et qu'il n'y a pas eu des candidatures pour son remplacement. Le service a été alors réorganisé avec une Référente pour les services périscolaires dans les deux écoles.

Christian JABIER dit que cette réorganisation a nécessité des ajustements dans le temps de travail de certains agents d'animation.

Christian JABIER présente les postes et les évolutions.

Damien MECHINEAU demande si les temps de travail sont annualisés.

Christian JABIER confirme que le temps de travail des agents d'animation est annualisé pour éviter les fluctuations.

Evelyne RAULET demande si ces augmentations du temps de travail sur 4 postes servent à compenser le poste non pourvu.

Christian JABIER confirme que la réorganisation le permet.

Question adoptée à l'UNANIMITE

7 - CSMA – Convention de mise à disposition du service de Conseil en énergie partage – Autorisation de signature

Damien MECHINEAU explique que la commune bénéficie actuellement d'un service de Conseil en énergie partagé (CEP) porté par le Pays du Vignoble Nantais. Le coût de ce service était subventionné jusqu'au 31 décembre par l'appel à projets ACTEE dont le Pays avait été lauréat. Ce financement s'arrête donc le 31 décembre 2022.

Damien MECHINEAU explique que par ailleurs, la deuxième intercommunalité qui intégrait ce dispositif s'est retirée à partir de janvier pour en intégrer un autre avec le SYDELA.

A partir de 2023, c'est Clisson Sèvre et Maine Agglomération qui propose ce service, avec un agent CEP à disposition des communes. L'objectif est d'accompagner les communes pour permettre d'atteindre les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie).

Damien MECHINEAU dit qu'un financement d'1€ par habitant est prévu, si toutes les communes adhèrent au service. A priori toutes les communes ont prévu d'adhérer selon vu en Bureau des maires.

Damien MECHINEAU présente le montant de participation prévu pour Vieillevigne. Il précise que la précédente participation était de 0,80 €/habitant. Le coût couvre le salaire, le véhicule pour le déplacement et tous les frais annexes.

Evelyne RAULET demande si les décisions prises par les autres communes de l'Agglomération sont déjà connues, et se demande ce qui arriverait si moins de la moitié décident d'adhérer.

Damien MECHINEAU dit qu'en Bureau des maires toutes les communes ont exprimé leur accord. Le processus de recrutement du CEP est lancé, et il est nécessaire d'attendre toutes les délibérations pour l'acter.

Sylvain MOULET dit que le CEP est censé commencer le 1^{er} janvier 2023.

BRUNO JAUNET demande si le conseiller travaillera pour les 16 communes.

Damien MECHINEAU dit qu'il n'y a pas eu de partage précis de temps entre les communes, car l'expérience précédente montre que toutes les communes n'ont pas des projets et des besoins en même temps. La convention est établie sur trois ans, et le partage équitable doit intervenir sur l'ensemble de cette période.

Pour la période précédente, avec le projet ACTEE, il y a des communes qui n'ont pas sollicité le service. Et les autres ont été limitées par les plafonds par commune qui avaient été fixés. Il a dû être décidé par le comité de pilotage de donner plus de temps aux communes qui étaient plus avancées pour ne pas perdre l'enveloppe.

Damien MECHINEAU dit que pour Vieillevigne les bilans énergétiques des bâtiments ont déjà été faits, il y a eu un grand travail de fond de fait sur l'étape précédente. Sur l'accompagnement des projets, le conseiller fait un premier travail de conseil et ensuite renvoie vers des bureaux d'études spécialisés qui vont pousser plus loin les diagnostics. Par exemple le conseil a récemment missionné un bureau d'études pour une étude approfondie du comportement énergétique du bâtiment mairie.

Damien MECHINEAU précise que les conseillers en énergie partagé ne font pas de maîtrise d'œuvre.

Question adoptée à la majorité avec 26 voix POUR de : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Isabelle CHANTRY, Evelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS ; 1 ABSTENTION d'Adrien REMAUD

8 - Extension de la maison de santé – Adoption du programme

LE PREMIER ADJOINT rappelle que la Maison de Santé a été inaugurée en 2017, pour répondre aux nouvelles formes d'exercice de la médecine et ainsi contribuer à maintenir l'offre de santé sur le territoire. L'évolution des activités et des besoins des habitants rendent nécessaire son agrandissement.

Martial RICHARD explique que l'objet de la délibération est l'adoption du programme et l'autorisation des demandes de subvention. Il présente le programme des travaux, le calendrier prévisionnel et l'estimation financière.

Martial RICHARD dit que le début des travaux n'interviendra pas avant fin 2023 au plus tôt.

LE PREMIER ADJOINT dit que cette extension se fait à la demande des professionnels de santé.

Christian JABIER dit que les médecins de demain ne sont pas ceux d'aujourd'hui, leur organisation de travail ne sera pas la même. En principe avec le projet d'extension il y aura des personnes pour un accueil préliminaire.

Christian JABIER dit que les médecins qui partent prochainement en retraite travaillent déjà sur leur remplacement, avec des jeunes médecins qui font actuellement les remplacements ponctuels. Il faut être confiants, d'autant que la Maison de Santé est un bon outil pour le corps médical.

André LEBRETON demande si l'estimation financière est faite par un cabinet.

LE PREMIER ADJOINT précise qu'il s'agit de l'estimation financière prévisionnelle, l'estimation définitive sera faite par le maître d'œuvre qui sera retenu.

Question adoptée à l'UNANIMITE

9 - Modification statuts SYDELA – Le SYDELA devient Territoire d'énergie Loire Atlantique

Damien MECHINEAU présente le changement de nom du Sydela, qui s'appelle désormais Territoire d'Énergie 44, TE44 en abrégation.

DAMIEN MECHINEAU dit que le changement des statuts mis en délibération consiste en ce changement de nom, ainsi qu'en l'inclusion de la liste de compétences déléguées par chaque commune.

Question adoptée à l'UNANIMITE

10 - Conclusion d'une convention de passage et de surplomb avec le SYDELA sur les parcelles N 783, 784 et ZN 151, 152 et 154, situées Allée du Coteau

Martial RICHARD présente les délibérations 10 à 12 concernant des conventions avec le SYDELA.

Martial RICHARD précise que sur l'allée du coteau, le passage des câbles électriques servira à alimenter le futur lotissement du Clos des Lilas. Le poste de transformation remplacera l'actuel pour un autre plus important. La dernière convention concerne l'avenue de l'Atlantique, pour l'alimenter l'éclairage du terrain de foot de façon autonome.

Alain BOUCHER explique qu'auparavant le terrain de foot était alimenté à travers les salles verte et bleu. Désormais l'alimentation électrique sera autonome, permettant de sécuriser l'alimentation et de suivre avec précision les consommations de chaque activité. Ce sera effectif en décembre ou janvier.

Question adoptée à l'UNANIMITE

11 - Conclusion d'une convention de mise à disposition avec le SYDELA pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle ZN 154, située Route de l'Hommetière

Question adoptée à l'UNANIMITE

12 - Conclusion d'une convention de passage et de surplomb avec le SYDELA sur les parcelles T 676 et 742, situées Avenue de l'Atlantique

Question adoptée à l'UNANIMITE

13 - Prix BD Jeunesse des Bibliothèques du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – Approbation de la Lettre d'Intention

Catherine BROCHARD explique que le prix BD va prendre la succession du prix plume d'Oh porté par l'Agglomération qui a eu lieu pendant 3 ans. Il s'agit d'un prix BD à destination des jeunes de 9 à 12 ans.

Catherine BROCHARD dit que 13 des communes membres vont continuer avec ce prix BD. L'une des communes membres n'a pas de bibliothèque et les autres n'ont pas souhaité continuer. La coordination sera réalisée par la commune de Gorges et le comité de pilotage intégrera des élus de 4 des communes participantes. Un spectacle sera proposé lors de la remise des prix.

Catherine BROCHARD dit que la bibliothèque départementale soutien le projet en offrant un lot des BD retenues pour chaque commune.

Vanessa BROCHARD demande si le prix aura un nom.

Catherine BROCHARD dit que c'est en réflexion pour trouver un nom attractif.

André LEBRETON demande comment le prix fonctionnait auparavant.

Catherine BROCHARD dit que le prix plume d'Oh était animé par un agent de l'Agglomération qui désormais est recentré sur d'autres projets culturels.

Question adoptée à l'UNANIMITE

14 - Convention entre la Bibliothèque-Vidéotheque municipale et la Maison de retraite Champfleuri – Autorisation de signature

Catherine BROCHARD présente le renouvellement de la convention qui permet à la bibliothèque des livres à disposition des résidents de la maison de retraite.

Isabelle CHANTRY dit que ce matin il y a eu une lecture sur place avec beaucoup de participants, ce sont des actions très appréciées.

Question adoptée à l'UNANIMITE

15 - Clisson Sèvre et Maine Agglo - rapport annuel 2021 qualité et prix du service Assainissement collectif

Alain BOUCHER dit que l'année prochaine le rapport sera plus intéressant car en 2022 est intervenue la restructuration du service Cycle de l'eau.

Alain BOUCHER présente les modes de gestion par commune et les chiffres de branchements, en hausse de 1,3% pour Vieilleville, de linéaire et de volume.

Alain BOUCHER présente le tableau de conformité des installations, conforme pour Vieilleville sur tous les postes.

Alain BOUCHER explique que des analyses régulières sont faites de mars à juin, pour que les agriculteurs puissent utiliser l'eau d'épuration pour les arrosages l'été, notamment pour arroser le maïs. Si ces analyses n'étaient pas conformes l'usage pour arrosage ne pourrait pas être autorisé.

Alain BOUCHER présente la liste des travaux réalisés.

Evelyne RAULET observe que sur le nombre d'abonnés en page 7 du rapport certaines communes sont dans le moins.

LE PREMIER ADJOINT dit que la précision sera demandée pour pouvoir répondre à cette interrogation.

André LEBRETON demande à combien d'équivalent habitant est la station d'épuration.

Martial RICHARD dit qu'entre 60% et 70%, il y a de la marge.

Question adoptée à l'UNANIMITE

16 - Clisson Sèvre et Maine Agglo - rapport annuel 2021 qualité et prix du service Assainissement non collectif

Alain BOUCHER présente les chiffres du parc d'installations, et le bilan des contrôles de conception et réalisation.

LE PREMIER ADJOINT explique que le retard en termes de contrôle de bon fonctionnement pris en raison de l'épidémie Covid est en train d'être comblé. S'il y a eu très peu de contrôles pendant la période covid, elle a permis de mettre à jour toute la matrice et les listings.

Alain BOUCHER dit que pour les installations d'assainissement non collectif il y a des aides pour les particuliers. Deux dossiers ont été présentés pour Vieillevigne et obtenu une aide de l'Agglomération. Les aides sont calculées en fonction des revenus, et plafonnées à 25% de l'investissement total.

Question adoptée à l'UNANIMITE

17 - Clisson Sèvre et Maine Agglo - rapport annuel 2021 qualité et prix du service d'eau potable

Alain BOUCHER explique que les chiffres présentés concernent seulement Boussay et Clisson. A partir de 2022 le rapport concernera toutes les communes, car l'Agglomération a repris la compétence.

Alain BOUCHER dit que le principal projet 2022 et 2023 sera l'harmonisation des factures pour l'ensemble des habitants de l'Agglomération. Les plus gros consommateurs paieront davantage, ainsi que les grandes entreprises.

Question adoptée à l'UNANIMITE

18 - Convention départementale de projet sportif territorial partagé – section multisport seniors

Marie-Françoise VALIN présente le renouvellement de la convention signée en mars 2022 pour la période mars/juin. Vu le succès rencontré par l'activité il est proposé de renouveler la convention entre le Département de Loire Atlantique, Les Toujours Jeunes, le Comité

Département d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Loire-Atlantique (CDEPGV44) et la commune.

L'activité sera proposée dans les mêmes conditions que l'année précédente pour les salles et les horaires, et toujours à destination d'un public de plus de 60 ans. Les inscriptions sont bloquées à 55 personnes, pour arriver à deux groupes de 24-26 personnes. Il y a une liste d'attente.

Marie-Françoise VALIN explique que la participation financière de la commune est plafonnée à 1 700 €/an, mais n'a été que de 390 € en 2022 car les inscriptions sont très nombreuses.

Nicolas GILLIER demande s'il y a des participants qui n'habitent pas Vieilleville

Marie-Françoise précise que l'activité est réservée aux habitants de la commune, ce qui n'est pas obligatoire est l'adhésion à l'association Les Toujours Jeunes.

Question adoptée à l'UNANIMITE

19 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame le MAIRE au titre de ses délégations.

Questions diverses

Evelyne RAULET demande le remplacement des rideaux des grandes baies vitrées de la salle des mémoires qui sont en mauvais état, avec des accroches cassés. Elle dit qu'il y a urgence sur ce point.

Après épuisement de l'ordre du jour et sans autre demande d'intervention, LE PREMIER ADJOINT dit que la séance est terminée.